

Tableau de synthèse des aides agricoles

Intervention	Intitulé de l'aide	Descriptif de l'aide	Remarque
Emploi	Aide aux diagnostics d'installation des exploitants ne bénéficiant pas de la Dotation Jeune Agriculteur	Taux : 50% Plafond éligible : 3 000 €	Organismes habilité pour les études : CER, CA76, ADASEA, Défis Ruraux, Solidarité Paysans, AFUSA
	Avance remboursable pour l'installation non aidée	Prêt à taux zéro de 40% de l'investissement remboursable sur 4 ans avec un différé de 6 mois. Plafond de dép. éligibles : 50000 €	Pas de financements des investissements de contrainte.
	Aide à la réalisation des prestations liées à la procédure agriculteur en difficulté	Aide forfaitaire à la réalisation des pré-diagnostic, plans de redressement et suivi des 4 ^è années.	La prestation doit être réalisée par une structure habilitée par la CDOA.
	Aide aux investissements des Maisons Familiales et Rurales	Taux : 25% Plancher d'invt éligible : 10 000 €	Pas de financement du renouvellement de matériel
Foncier	Aide à l'acquisition de foncier par les structures publiques	Taux maximum 25% Plafond de fint éligible : 500 000 € Investissement éligible : corps de ferme et terres agricoles pour l'installation agricole	Appel à projet au 1 ^{er} février de chaque année
Filières	Etude technico-économique de diversification	Taux 50% Plafond éligible : 4 000 € HT pour les projets individuels et 6 000 € HT pour les projets collectifs	Organismes habilité pour les études : CER, CA76, ADASEA, Défis Ruraux, Solidarité Paysans, AFUSA, UREI.
	Avance remboursable pour la vente fermière	Prêt à taux zéro de 20 à 40% de l'investissement remboursable sur 4 ans avec un différé de 6 mois. Plafond d'invt éligible : 50 000 € HT	Critère de détermination du niveau d'accompagnement : étude de marché, projet collectif, partenariat avec le commerce local, création d'emploi.
	Aide aux investissements pour les fermes pédagogiques	Taux : 25% Plafond d'investissement éligible : 95 000 € HT	Cofinancement FEADER possible
	Avance remboursable pour l'amélioration ou la création de sol équestre	Prêt à taux zéro de 15% de l'investissement remboursable sur 4 ans avec un différé de 6 mois. Plafond de dépenses éligibles : 50 000 € HT	L'activité équestre doit représenter moins de 25% du Chiffre d'Affaire de l'exploitation.
Elevage	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage	Critères d'éligibilité : plus de 60% d'herbe sur la SFP, être aux normes, production laitière inférieure à 160 000 litres par UMO de l'exploitation	Guichet Unique de cette action : DDEA
	Plan de Modernisation des Herbages	40% d'aide sur le diagnostic prairie (obligatoire) et les aménagements fixes de la prairie. Aide de 120 € hectare pour la rénovation des herbages	Critère d'éligibilité : 30% de STH sur la SAU et 50% d'herbe sur la SFP. Progression du ratio surface en herbe/ SAU avant et après le plan.
Environnement	Aide à la production sans OGM par l'autonomie en protéines	Diagnostic protéines, plan d'accès à l'autonomie, suivi technique. Forfait : 1500 €	
	Aide à la réalisation de diagnostic énergétique « Planète » dans les exploitations agricoles	200 € par diagnostic	Co-financement dans le cadre du Plan de performance Energétique
	Appel à projets Départemental dans le cadre de la valorisation des énergies renouvelables en agriculture	Plafond du taux de financement:65% Plafond de sub : 30 000 € HT.	Le projet doit permettre une diminution de l'emprunte écologique de l'exploitation.
	Aide aux investissements pour le séchage du foin en grange	Taux : 30% Plafond d'investissement éligible : 250 000 € HT Exploitation AB ; production AOC neufchâtel ; projets collectifs	Co-financement possible dans le cadre du Plan de Performance Energétique. Appel à projets
	Aide à la certification annuelle « Agriculture Biologique »	Plafond éligible : 400 € HT Taux d'aide : 50 %	Financement des audits annuels de certification.
	Aide aux investissements en agriculture biologique	Plancher d'investissement éligible : 2 000 € HT ; Plafond d'investissement éligible : 15 000 € HT Taux d'aide : 40 ou 20% en fonction du matériel	2 appels à projets par an. Priorité JA : exploitation en conversion ; maraichage, horticulture et arboriculture ; matériel d'élevage ; matériel de culture.
	Aide aux investissements en matière d'hydraulique douce	Taux d'aide : 30 ou 40% Plancher de dépenses éligibles : 500 € HT	Co-financement possible par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
	Aide aux investissements pour la	Taux d'aide : de 20 à 50% en fonction	Liste d'investissements

	protection des points de production d'eau potable	de la priorité du captage. Matériel et aménagements limitant les pollutions ponctuels et les pollutions diffuses. Plafond d'investissement éligible : 15 000 € Plancher d'investissement éligible : 1 000 €	éligibles.
	Aide aux investissements pour la lutte contre l'érosion	Taux d'aide : 40 ou 30 % Plafond d'investissement éligible : 15 000 € Plancher d'investissement éligible : 1 000 €	
	Aide aux investissements pour la récupération des eaux pluviales	Taux d'aide : 40% Plafond d'investissement éligible : 8 000 € Plancher d'investissement éligible : 2 000 €	

Toutes les fiches de présentation des dispositifs d'aides sont téléchargeables ainsi que les formulaires de demande d'aide sur le site internet du Département de Seine-Maritime : www.seinemaritime.net